

## **Le contrat de mariage de Pierre FERREIRE et Jeanne Thérèse GIROD de RESNE**

Document trouvé par *Pierre Bardin*,  
transcrit et présenté par *Bernadette Rossignol*  
juillet 2020

Dans notre étude sur la famille FERREIRE <sup>1</sup>, figurait :

### 1.4.2 Pierre FERREIRE

(fils de Joseph, bourgeois et marchand de Bordeaux, et Françoise Marsillac)

o 02/11/1721 Bordeaux (Sainte Loy)

ax 06/11/1754 Port Louis (Guadeloupe), Anne MASSARTY, fille de + NN et + Marie FLEGUIÑO

+ 21/05/1769 Port Louis (+) église

ax Étienne OUDOT, habitant du Port Louis

(?) bx (en France ?) Thérèse DEREINE (ou DERESNE)

Or *Pierre Bardin* a trouvé, dans le Minutier parisien, le contrat du deuxième mariage de Pierre Ferreire <sup>2</sup>.

Nous en tirons les informations suivantes :

Le 9 juin 1787, en l'hôtel de la demoiselle comtesse D'Udressier, se présentent devant le notaire parisien Hemart

M<sup>re</sup> Pierre FERREIRE, écuyer, capitaine d'artillerie dans les troupes des colonies, demeurant à Paris rue Montmartre, paroisse Saint Eustache, stipulant pour lui en son d'une part,

D<sup>lle</sup> Jeanne Thérèse GIROD De RESNE, demoiselle majeure, fille de feu M<sup>re</sup> Claude Antoine GIROD De MISEREY, écuyer, seigneur de Resne, La Chapelle et autres lieux <sup>3</sup>, et de Dame Beatrix Bonaventure DUDRESSIER son épouse, actuellement sa veuve (dont elle a le consentement). Elle demeure à Paris, cloître du Val de Grâce, paroisse Saint Jacques du Haut Pas et stipule aussi pour elle et en son nom, d'autre part,

et D<sup>lle</sup> Marie Anne Françoise Thérèse Gabrielle comtesse DUDRESSIER, Dame de S<sup>te</sup> Colombe, Sepveille, Poigny, Longueville et autre lieux, demoiselle majeure, tante de la dite D<sup>lle</sup> De RESNE, demeurant susdit cloître et paroisse, stipulant à cause de la donation par elle faite à sa nièce, encore d'autre part.

---

<sup>1</sup> p. 3834 de « Une descendance de Guadeloupéens (MILLARD, ROUJOL, FERREIRE) », GHC 158-159, avril-mai 2003, p. 3818-3836.

<sup>2</sup> MC/ET/CVI/550, M<sup>e</sup> Hemart.

<sup>3</sup> Conseiller à la cour des Comptes de Dôle, Décédé à Salins les Bains, Jura, le 27/12/1778, à 78 ans (relevé du Centre d'Entraide Généalogique de Franche-Comté, sur Geneanet). Il avait épousé en secondes noces le 17/06/1753 à Salins les Bains Beatrix Octavie Bonaventure DUDRESSIER (Yves Conter sur Geneanet).

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Ces trois personnes sont réunies pour raison du mariage projeté entre le sieur Ferreire et la demoiselle De Resne, qui sera célébré « en face d'Eglise le plus tôt possible »  
Les autres personnes présentes, tous amis des futurs époux, sont

Haut et puissant seigneur Antoine Henry comte D'Andlaw, premier des quatre chevaliers héréditaires du St Empire Romain, Reichewrget de Kayerberg en Alsace <sup>4</sup>, brigadier des armées du Roy et son ministre plénipotentiaire auprès du Gouvernement des Pays Bas autrichiens, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis ;  
D<sup>e</sup> Henriette Françoise Madelaine de Bombelles, épouse de M<sup>re</sup> Pierre Charles Camille marquis de S<sup>t</sup> Phalle ;  
D<sup>lle</sup> Flore Marie Joachine de S<sup>t</sup> Phalle, chanoinesse comtesse de Neuville ;  
M<sup>r</sup> Jean Baptiste Martin de Martinfort, écuyer ;  
D<sup>lle</sup> Marie Anne Louise Galliès, demoiselle (signe Gaillée)  
M<sup>r</sup> Jean François Jolly, ancien avocat au Parlement.

Les futurs époux seront communs en tous biens, « *selon la coutume de Paris, qui leur servira de règle, encore que par la suite ils fassent leur demeure ou des acquisitions en pays de lois, coutumes et usages contraires* »

Les biens du futur sont :

- 1 une *habitation en Amérique Isle Grande Terre et Guadeloupe, garnie de nègres, bestiaux et ustensiles pour son exploitation, suivant les dénombrements et recensements qui se fournissent chaque année au Domaine du Roy* ;
- 2 la propriété de partie d'un domaine appelé Canneda, près et paroisse de Cubsac en Guyenne ;
- 3 maison de campagne, terres et vignes en dépendant, à Vox le Pénil près de la ville de Melun [Vaux le Pénil]
- 4 et 200 000 livres, argent des colonies, à lui restant dues par le Sr Nodot <sup>5</sup>, habitant de la Guadeloupe, pour prix d'une *sucrierie à la Guadeloupe, vendue par le futur époux au Sr Monvif de Paluau* <sup>6</sup>

La future épouse apporte au futur mariage et se constitue personnellement en dot 50 000 livres, tant en deniers comptants qu'en billets et effets, dont la plus grande partie est sur Monseigneur le Duc d'Orléans et provient de ses droits échus dans la succession de son père

En outre en considération du mariage, la D<sup>lle</sup> comtesse Dudressier a fait donation à sa nièce de 60 000 livres

---

<sup>4</sup> Sic pour Kaysersberg (Haut Rhin, 68).

<sup>5</sup> Probablement Étienne ODOT ou OUDOT, fils de + Etienne et Anne Masserty remariée avec Pierre Ferreire. Il s'est marié à l'Anse Bertrand le 29/01/1760, malgré l'opposition de sa mère mais en présence de Pierre Ferreire. Anne Masserty avait épousé le 21/09/1723 au Petit Bourg Etienne OUDOT natif de Nuits en Bourgogne (d'après l'acte de mariage, mais à Gilly lès Cîteaux d'après les recherches de France Lise Minet (geneanet),

<sup>6</sup> Sic, pour MAUVIF de PALLUAUX.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

*Pierre Bardin* ajoute :

FERREIRE avait un *esclave, Félix, mulâtre*, 24 ans, venu à Paris et déclaré au greffe de la Table de Marbre le 22/09/1777 (Z1D/139) ; reparti pour la Guadeloupe la même année et revenu avec son maître en juin 1785, débarqué à Bordeaux. Le 18 août 1785 Ferreire accorda la liberté à Félix (MC/ET/XXIV/619, M<sup>e</sup> Dosfant).

Cf. <http://www.ghcaraibe.org/articles/2015-art20.pdf> « La population noire dans le Paris du XVIIIe siècle », p. 11/38.

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)